

RESTAURATION 2026/2027

QUEL SERA MON TARIF POUR LA RENTRÉE 2026 ?

TARIFS AU TICKET SELON LE QUOTIENT FAMILIAL

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS	0,50 €	1,83 €	2,06 €	2,27 €	2,49 €	2,71 €	2,91 €	3,49 €	4,08 €	4,66 €

POUR BÉNÉFICIER DES TARIFS AIDÉS PAR LA REGION

JOINDRE

l'ATTESTATION DE PAIEMENT CAF - de 3 mois

OU

l'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027 téléchargeable sur www.iledefrance.fr/equitables

+ LA FICHE INTENDANCE COMPLÉTÉE

+ 2 PHOTOS D'IDENTITÉ

SANS LES DOCUMENTS LE TARIF EST FIXÉ À 4.66 €

MODELE D' ATTESTATION DE PAIEMENT CAF - de 3 mois

MODELE D'ATTESTATION RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° INSEE : 951
 N° de contact : [REDACTED]
 Le 03/09/2025

La directrice de la Caf du Val d'Oise certifie que :
 [REDACTED] née le 26/01/1983
 [REDACTED] née le 27/02/1990

ont perçu les prestations suivantes pour le mois d'août 2025 :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocations familiales (avec conditions de ressources)	151,85 €

QUOTIENT FAMILIAL

août 2025 : 1658 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

[REDACTED] né le 22/12/2010
 [REDACTED] née le 29/03/2015

■ Attestation délivrée en vertu des informations connues à ce jour par la Caf du Val d'Oise.
 Les prestations versées sur la carte d'allocataire familiale sont inscrites sur votre paiement des droits mensuel.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement, ...).
 Toute erreur constatée entraîne des conséquences sur le montant des prestations versées. Vous pouvez consulter les modalités de paiement de vos prestations sur le site de la Caf du Val d'Oise (www.caf-valdoise.fr) ou au 01 30 23 10 00 (du lundi au vendredi, de 9h à 18h).
 La Caf du Val d'Oise est membre de la Fédération Française des Caf (FFCaf) et de la Fédération Française des Allocations Familiales (FFAF).

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTF41 F 05292025 409 900002 AL
 951 MAT 7 182780 X -
 PAGE 1/2 DK 9 1041 13 - V 551



7 827550 4145000000



Attestation de quotient familial pour la restauration scolaire 2025-2026

Valable dans les lycées publics franciliens

Données
transmises
par la CAF
Attestation valable
SANS autre
justificatif CAF

Pour une tarification plus juste des restaurants scolaires des lycées.

La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 54% à 58% du coût de revient d'un repas de 10€ en moyenne).

A remettre à la demi-pension au lycée public de votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation.

Nom et Prénom de l'élève	[REDACTED]				
Nom et Prénom du représentant légal	[REDACTED]				
Quotient familial*	1658	Tranche	H	Tarif par repas (à titre indicatif) ¹	3,43€

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,39€ par repas.

* Le quotient familial est valable sur l'année scolaire. Le calcul est basé toutes les ressources mensuelles du foyer (le dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année précédente et sur les prestations d'aides mensuelles (allocations, prestations d'aides, ...). Les ressources du foyer doivent intégrer les revenus de chaque membre en cas de déclaration fiscale séparée.

En cas d'évolution de vos ressources ou d'un changement de situation familiale, veuillez vous rapprocher du service enfance de l'établissement avec les justificatifs appropriés.

Pour toute question, contactez l'assistance téléphonique au : 0 800 075 065 (appel gratuit) du 14 mai au 10 juillet et du 25 août au 11 octobre 2025. Lundi - 8h30 - 18h / mardi, mercredi, jeudi - 8h30 - 18h / vendredi - 8h30 - 17h / samedi : 9h - 12h

* Les données saisies peuvent donner lieu à un contrôle par la Région Île-de-France, au profit de la CAF, conformément aux dispositions de l'article R533-52 du Code de l'éducation.